

Pour les FIMI LOGES 1^{ère} année, choix entre :

- **Forfait 7/7** : Le forfait 7/7 donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits-déjeuners du lundi au vendredi) , (déjeuners et dîners du lundi au dimanche) en période de cours (sauf samedi soir), et du lundi au vendredi (petit déjeuner et midi) en période de vacances (hors congés d'été).
- **Forfait 5/7 Liberté Pt Déj** : Le forfait 5/7 Liberté petit déjeuner donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.

Pour les FIMI LOGES 2^{ème} année, choix entre :

- **Forfait 7/7** : Le forfait 7/7 donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits-déjeuners du lundi au vendredi) , (déjeuners et dîners du lundi au dimanche) en période de cours (sauf samedi soir), et du lundi au vendredi (petit déjeuner et midi) en période de vacances (hors congés d'été).
- **Forfait 5/7 Liberté Pt Déj** : Le forfait 5/7 Liberté petit déjeuner donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.
- **Forfait 5/7 Liberté sans petit déjeuner ou simple** : Le forfait 5/7 Liberté simple donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.

Pour les autres étudiants : choix entre les forfaits 7/7, 5/7liberté avec ou sans petit déjeuner, forfait mois et repas à l'unité :

- **Forfait demi pension Liberté (ou forfait mois)** : Le forfait correspond à un crédit à d'un repas par jour utilisable du lundi au vendredi (1 repas par jour de cours durant le mois). Des repas supplémentaires peuvent être ajoutés au même tarif que le forfait de base. L'étudiant peut manger 2 repas la même journée (1 le midi et 1 le soir) en cas de repas non consommé sur une journée dans le mois en cours.
- **Repas à l'unité et repas acheté en complément d'un forfait** : Le seuil minimum de rechargement est fixé à 5 repas. Dans ce cas-là, le solde crédité sur la carte est reporté chaque mois mais n'est pas remboursable. Possibilité d'inviter, avec son crédit repas, jusqu'à 2 personnes par service au prix de 6,20 € le repas.

Modification de forfait semestrielle :

Toute demande de modification de forfait restauration doit être faite au moment des campagnes dématérialisées via l'application INKK <https://inkk-restaurants.insa-lyon.fr/> .
Les changements se font uniquement semestriellement selon le calendrier défini (voir calendrier changement de forfait).

Les forfaits permettent l'accès aux restaurants jusqu'au 30 juin 2026.

Au-delà de cette date, une demande d'activation doit être envoyée par mail à accrest@insa-lyon.fr

Le crédit repas est déposé au premier jour du mois sur la carte de l'étudiant.

Les repas non consommés à la fin de chaque mois ne sont pas reportés sur le mois suivant, ni remboursés.

Chaque mois commencé est dû intégralement

FACTURATION

- Etudiants FIMI (1ère année 2° année), logées en résidence INSA :** Pour le mois de septembre, l'inscription par défaut au forfait 5/7 Liberté avec petits-déjeuners débute à la date d'entrée en résidence INSA.
La facturation est proratisée en fonction de cette date.
- Autres étudiants :** La facturation est proratisée à compter de la date de souscription au forfait.

La facturation est établie en fonction du nombre de jours d'ouverture des restaurants et du type de forfait choisi.

Le forfait permet l'accès aux restaurants jusqu'au 30 juin 2026. Au-delà de cette date, une demande d'activation doit être envoyée par mail à accrest@insa-lyon.fr

Crédit mensuel ouvert sur votre compte restaurant :

	Sept*	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin**	TOTAL
Forfait 7/7	210,63 €	220,66 €	250,75 €	180,54 €	250,75 €	180,54 €	290,87 €	140,42 €	220,66 €	220,66 €	2 166,48 €
Forfait 5/7 Liberté pt déj	212,50 €	225 €	237,50 €	187,50 €	250 €	187,50 €	275 €	150 €	200 €	240,35 €	2 165,35 €
Forfait 5/7 Liberté	173,40 €	183,60 €	193,80 €	153 €	204 €	153 €	224,40 €	122,40 €	163,20 €	188,70 €	1 759,50 €
Forfait mois	86,70 €	91,80 €	96,90 €	76,50 €	102 €	76,50 €	112,20 €	61,20 €	81,60 €	112,20 €	897,60 €

*Montants donnés pour un forfait débutant au 8/09/2025

** Montants donnés pour un forfait s'achevant au 30/06/2026

Modalités de paiement des forfaits :

Le règlement est dû à réception de la facture selon 3 modes de paiement au choix :

- Auprès de l'agence comptable
- Par prélèvement automatique sur le compte bancaire désigné
- Par Internet, sur le site de paiement sécurisé de l'INSA

Modalités de paiement des repas à l'unité :

Les étudiants doivent IMPERATIVEMENT s'inscrire, au préalable, pour pouvoir consommer dans nos restaurants.

Le rechargement peut s'effectuer soit :

- **Aux bornes** prévues à cet effet, à l'aide de la carte d'étudiant (hall des bâtiments Le Galilée et le Thélème)
- En ligne via le site **PopandPay.com**
- **Au bureau d'accueil** de la Direction des Restaurants du Lundi au Jeudi de 8H à 16H et le vendredi de 8H15 à 12H15.

Le seuil minimum de rechargement de la carte est fixé à 5 repas.

CALENDRIER DE FACTURATIONS HEBERGEMENTS ET RESTAURATIONS

2025/2026

MOIS	DATE DE FACTURATION	DATE DE PRELEVEMENT
AOUT	20/08/2025	27/08/2025
SEPTEMBRE	24/09/2025	01/10/2025
OCTOBRE	15/10/2025	22/10/2025
NOVEMBRE	12/11/2025	19/11/2025
DECEMBRE	10/12/2025	17/12/2025
JANVIER	14/01/2026	21/01/2026
FEVRIER	11/02/2026	18/02/2026
MARS	11/03/2026	18/03/2026
AVRIL	15/04/2026	23/04/2026
MAI	13/05/2026	20/05/2026
JUIN	10/06/2026	17/06/2026
JUILLET	15/07/2026	21/07/2026

CALENDRIER DES CAMPAGNES SEMESTRIELLES DE CHANGEMENT DE FORFAIT**CAMPAGNES DEMATERIALISEES VIA L'APPLICATION INKK**

CAMPAGNES POUR TOUS LES PUBLICS D'ETUDIANTS (INSAVENIR, FIMI LOGES , FIMI NON LOGES + 3 à 5A)			
Début de campagne		Fin de campagne	Date d'effet
Pour le 1 ^{er} semestre	18/9/2025 à 8h	29/09/2025 à 23h	1/10/2025
Pour le 2 ^{ème} semestre	20/01/2026 à 8H	29/01/2026 à 23H	1/02/2026



Pour les demandes de changements de forfaits, deux campagnes semestrielles dématérialisées (via l'application INKK) seront ouvertes aux dates ci-dessus.

Pour la campagne 1^{er} semestre prise en compte du changement de forfait au 1^{er} octobre 2025.

Pour la campagne 2^{ème} semestre : prise en compte du changement de forfait au 1^{er} février 2026

Le changement de forfait s'applique au premier jour du mois suivant le dépôt et la validation de la demande. (Modalité dérogatoire pour les étudiants boursiers pendant la durée du dispositif gouvernemental relatif au repas à 1 €).

2025												2026																								
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			
Lu	1	36	Me	1		Sa	1	Toussaint	Lu	1	49	Je	1	Jour de l'an	Di	1		Di	1		Me	1		Ve	1	Fête du Travail	Lu	1	23	Me	1		Sa	1		
Ma	2		Je	2		Di	2		Ma	2		Ve	2		Lu	2	6	Lu	2	10	Je	2		Sa	2		Ma	2		Je	2		Di	2		
Me	3		Ve	3		Lu	3	45	Me	3		Sa	3		Ma	3		Ma	3		Ve	3		Di	3		Me	3		Ve	3		Lu	3	32	
Je	4		Sa	4		Ma	4		Je	4		Di	4		Me	4		Me	4		Sa	4		Lu	4	19	Je	4		Sa	4		Ma	4		
Ve	5		Di	5		Me	5		Ve	5		Lu	5	2	Je	5		Je	5		Di	5		Ma	5		Ve	5		Di	5		Me	5		
Sa	6		Lu	6	41	Je	6		Sa	6		Ma	6		Ve	6		Ve	6		Lu	6	Lundi de Pâques	15	Me	6		Sa	6		Lu	6	28	Je	6	
Di	7		Ma	7		Ve	7		Di	7		Me	7		Sa	7		Sa	7		Ma	7		Je	7		Di	7		Ma	7		Ve	7		
Lu	8	37	Me	8		Sa	8		Lu	8		Je	8		Di	8		Di	8		Me	8		Ve	8	Fête de la Victoire	Lu	8	24	Me	8		Sa	8		
Ma	9		Je	9		Di	9		Ma	9		Ve	9		Lu	9	7	Lu	9	11	Je	9		Sa	9		Ma	9		Je	9		Di	9		
Me	10		Ve	10		Lu	10	46	Me	10		Sa	10		Ma	10		Ma	10		Ve	10		Di	10		Me	10		Ve	10		Lu	10	33	
Je	11		Sa	11		Ma	11	Armistice	Je	11		Di	11		Me	11		Me	11		Sa	11		Lu	11	20	Je	11		Sa	11		Ma	11		
Ve	12		Di	12		Me	12		Ve	12		Lu	12	3	Je	12		Je	12		Di	12		Ma	12		Ve	12		Di	12		Me	12		
Sa	13		Lu	13	42	Je	13		Sa	13		Ma	13		Ve	13		Ve	13		Lu	13	16	Me	13		Sa	13		Lu	13	29	Je	13		
Di	14		Ma	14		Ve	14		Di	14		Me	14		Sa	14		Sa	14		Ma	14		Je	14	Ascension	Di	14		Ma	14	Fête nationale	Ve	14		
Lu	15	38	Me	15		Sa	15		Lu	15	51	Je	15		Di	15		Di	15		Me	15		Ve	15	JDD	Lu	15	25	Me	15		Sa	15	Assomption	
Ma	16		Je	16		Di	16		Ma	16		Ve	16		Lu	16	8	Lu	16	12	Je	16		Sa	16		Ma	16		Je	16		Di	16		
Me	17		Ve	17		Lu	17	47	Me	17		Sa	17		Ma	17		Ma	17		Ve	17		Di	17		Me	17		Ve	17		Lu	17	34	
Je	18		Sa	18		Ma	18		Je	18		Di	18		Me	18		Me	18		Sa	18		Lu	18	21	Je	18		Sa	18		Ma	18		
Ve	19		Di	19		Me	19		Ve	19		Lu	19	4	Je	19		Je	19		Di	19		Ma	19		Ve	19		Di	19		Me	19		
Sa	20		Lu	20	43	Je	20		Sa	20		Ma	20		Ve	20		Ve	20		Lu	20	17	Me	20		Sa	20		Lu	20	30	Je	20		
Di	21		Ma	21		Ve	21		Di	21		Me	21		Sa	21		Sa	21		Ma	21		Je	21		Di	21		Ma	21		Ve	21		
Lu	22	39	Me	22		Sa	22		Lu	22	52	Je	22		Di	22		Di	22		Me	22		Ve	22		Lu	22	26	Me	22		Sa	22		
Ma	23		Je	23		Di	23		Ma	23		Ve	23		Lu	23	9	Lu	23	13	Je	23		Sa	23		Ma	23		Je	23		Di	23		
Me	24		Ve	24		Lu	24	48	Me	24		Sa	24		Ma	24		Ma	24		Ve	24		Di	24		Me	24		Ve	24		Lu	24	35	
Je	25		Sa	25		Ma	25		Je	25	Noël	Di	25		Me	25		Me	25		Sa	25		Lu	25	Lundi de Pentecôte	Je	25		Sa	25		Ma	25		
Ve	26		Di	26		Me	26		Ve	26		Lu	26	5	Je	26		Je	26		Di	26		Ma	26	22	Ve	26		Di	26		Me	26		
Sa	27		Lu	27	44	Je	27		Sa	27		Ma	27		Ve	27		Ve	27		Lu	27	18	Me	27		Sa	27		Lu	27	31	Je	27		
Di	28		Ma	28		Ve	28		Di	28		Me	28		Sa	28		Sa	28		Ma	28		Je	28		Di	28		Ma	28		Ve	28		
Lu	29	40	Me	29		Sa	29		Lu	29	1	Je	29					Di	29		Me	29		Ve	29		Lu	29	27	Me	29		Sa	29		
Ma	30		Je	30		Di	30		Ma	30		Ve	30					Lu	30	14	Je	30		Sa	30		Ma	30		Je	30		Di	30		
			Ve	31					Me	31		Sa	31					Ma	31					Di	31					Ve	31		Lu	31	36	

Ouverture et fonctionnement	
	Ouverture Petites Vacances (petit déjeuner, repas midi)
	Ouverture Week ends (samedi midi, dimanche midi et soir)
	Ouverture jours universitaires (Petit déjeuner, midi et soir)
	Ouverture école d'été (petit déjeuner et repas midi)
	Ouverture Vacances Estivales (uniquement repas MIDI)

Fermeture	
	Fermeture Week end/JDD
	Fermeture jour férié
	Fermeture des restaurants

Planning 2025/2026 du fonctionnement des restaurants

Direction des Restaurants

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

Attention nouveaux horaires à compter du 16/09/2025

Lundi	8h10-12h30		13h30-16h00
Mardi	8h10-12h30		13h30-16h00
Mercredi*	8h00-12h30		13h30-16h00
Jeudi	8h10-12h30		13h30-16h00
Vendredi	08h10-12h15	Fermé	

Rechargement des cartes multiservices à l'accueil possible à partir de 08h10

*** Pas d'encaissement le mercredi de toute la journée**

Mail : accrest@insa-lyon.fr

Téléphone : 04 72 43 61 84

Restauration 2025/2026

Nos restaurants :

- **Le RI** : restauration self-service : cuisine traditionnelle et du monde
- **L'in snack Prévert** : restauration rapide sur place/à emporter : petits-déjeuners, sandwicheries
- **L'Olivier** : pizzeria
- **Point A** : petits-déjeuners (au pied de la résidence A)

Et aussi :

- Des services de restauration matin, midi et soir
- Une ouverture 7 / 7 (pas de restauration samedi et dimanche matin et le samedi soir)
- Des repas préparés sur place par les équipes des restaurants
- L'écologie : une ligne de restauration « éco-responsable » accessible tous les jours au RI
- Une démarche qualité et développement durable

Horaires

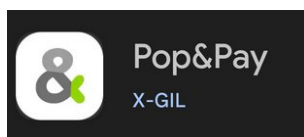
L'ensemble des forfaits donne accès aux sites de restauration listés ci-dessous.

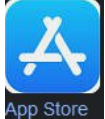
Périodes	Restaurants	Petit-déjeuner	Déjeuner	Dîner
Période de cours				
Lundi au Vendredi	RI		11h30 - 13h30	18h00 - 20h00
	In'snack Prévert	7h00 – 8h30	10h00 – 16h45	
	Olivier		11h30 - 13h30	
	Point A	6h50 - 7h50		
Samedi	RI		11h30 - 13h30	
Dimanche	RI		11h30 - 13h30	18h00 - 20h00
Périodes de vacances (Automne, Hiver et Printemps)				
Lundi au vendredi		8h30 - 9h45	11h30 - 13h30	

Pour plus d'informations :



Procédure de rechargement via l'application :



(à télécharger depuis  ou  Google Play)

pop&pay 2
MON COMPTE RESTAURATION

Inscription

Site
INSALYON

Identifiant

E-mail
prenom.nom@insa-lyon.fr

Confirmation de l'e-mail
prenom.nom@insa-lyon.fr

☐ J'accepte [les conditions d'utili...](#)

VALIDER

[Annuler](#)

[Conditions générales d'utilisation et règles de protection des données personnelles](#)

[Politique de confidentialité](#)

Vous êtes **étudiant** :

Identifiant : numéro d'étudiant (2023XXXX ou 0402XXXX)

Vous êtes **personnel** :

Identifiant Badge : ULXXXX **XXXXXX** (Les 6 derniers chiffres sur votre badge)

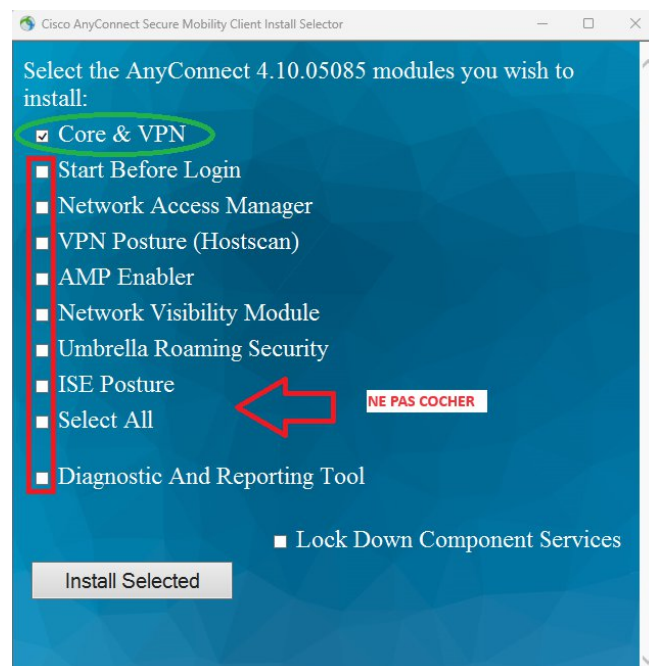
Identifiant popandpay : 00 + **XXXXXX**

Manuel utilisateur - VPN – Cisco AnyConnect

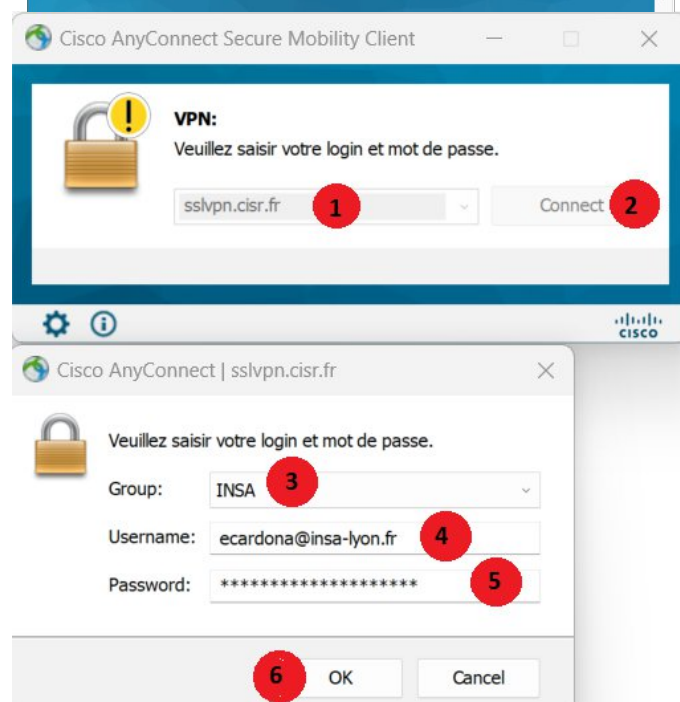
SYSTEME D'EXPLOITATION	FICHIER D'INSTALLATION
Windows (7, 8, 8.1, 10 et 11)	Téléchargement / Download
macOS	Téléchargement / Download
Linux	Téléchargement / Download
iOS (iPhone & iPad)	Téléchargement / Download : App Store
Android (Smartphone & Tablette)	Téléchargement / Download : Play Store

Installation de Cisco AnyConnect

- Décompresser le .zip (extraire les données)
- Lancer le setup.exe
- Ne cocher que Core & VPN.
- Cliquer sur Install Selected
- Suivre les instructions du setup

Activation de votre VPN

1. Dans la fenêtre Ready to connect, saisir "sslvpn.cisr.fr"
2. Cliquer sur Connect
3. Renseigner le champ Group : INSA
4. Saisir votre login INSA dans le champ username
5. Saisir le mot de passe associé à votre compte INSA
6. Pour établir la connexion, cliquer sur OK



Lorsque la connexion est établie, vous verrez l'icône  dans la zone de notification